

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-huit, le quatorze mai. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi vingt-deux mai deux mil dix-huit en séance ordinaire à vingt heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Décision modificative BP 2018
- Travaux logement « 11 route du Périgord »
- Choix d'un locataire logement « 11 route du Périgord »
- Présentation RPQS 2017 USTOM
- Enquête publique assainissement collectif du hameau des Granges
- Délibérations SMDE 24 – adhésions et transfert de compétences
- Devis plan d'évacuation salle municipale
- Devis changement ordinateur mairie
- Devis store école
- Achat téléphone sécuritaire salle municipale
- Questions diverses

## SEANCE DU 22 MAI 2018

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET - M. CHIARADIA - MMES BIASOTTO – VASSEAUD (à partir de 21h20) - MM. BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI - BATTISTON

ABSENTS (excusés) : M. LACOSTE et Mme LEBLOND

PROCURATION : Mme LEBLOND à Mme POINTET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 09 avril 2018**

## DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2018

Les dépenses imprévues étant supérieures à 7,5 % des dépenses réelles d'investissement pour le budget 2018, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de l'exercice 2018 et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

### *En investissement :*

Articles	Dépenses	
	Libellés	Montants
020	Dépenses imprévues	- 1 200,00 €
2313	Constructions	+ 1 200,00 €

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications.**

## TRAVAUX LOGEMENT « 11 ROUTE DU PERIGORD »

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée des travaux du logement « 11 route du Périgord ». Les travaux de peinture et de parquet sont finis. Afin de ne pas retarder la location, la commission des bâtiments a décidé de faire poser la faïence dans la salle de bain par un artisan. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BELLUZZO et Fils, qui s'élève à 1244,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BELLUZZO et FILS pour la somme de 1244,00 € HT soit 1492,80 € TTC.**

## **CHOIX D'UN LOCATAIRE LOGEMENT « 11 ROUTE DU PERIGORD »**

Les travaux du logement « 11 route du Périgord » arrivant à leur fin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer une candidature de locataire à l'ADIL.

Mme SCHECK étant la seule personne à avoir remis un dossier complet, Monsieur le Maire propose de retenir sa candidature, qui sera voté après l'avis de l'ADIL.

## **PRESENTATION RPOS 2017 USTOM**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport sur la qualité du service de l'USTOM.

- 58 agents dont 26 de la fonction territoriale, 13 contractuels et 19 emplois aidés.
- Entre 2010 et 2017, le territoire de l'USTOM a réduit de 3 % ses déchets
- Réduction de 28 % des déchets enfouis
- 467 701 levées totales d'ordures ménagères
- 172 kg/an/hab d'ordures ménagères
- 11 345 tonnes d'ordures ménagères collectées (diminution de 36,48 % depuis 7 ans)
- Collecte du verre : 2722 tonnes (41kg/an/hab)
- 269 bornes d'apport volontaire
- Collecte des emballages recyclables : 3900 tonnes dont 848 tonnes rejetées (59kg/an/hab)
- Déchetterie 18 274,79 tonnes sur 6 sites
- Recyclerie 1203 tonnes entrant
- Recyclerie 169 276 € de chiffre d'affaire
- Recettes de fonctionnement 8 205 699,86 €
- Dépenses de fonctionnement 7 880 019,21€
- Recettes d'investissement 1 173 224,96 €
- Dépenses d'investissement 764 044,18 €

21h20 : arrivée de Mme VASSEAUD

## **ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU HAMEAU DES GRANGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement de la commune démarrera le lundi 11 juin 2018 et se prolongera jusqu'au mercredi 27 juin 2018. Trois jours de permanence du commissaire enquêteur sont programmés à la mairie :

- lundi 11 juin de 9h à 12h
- mercredi 20 juin de 9h à 12h
- mercredi 27 juin de 9h à 12h

Les affiches d'information seront posées dans le hameau des Granges le jeudi 24 mai 2018.

## **DELIBERATIONS SMDE 24 – ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion de deux collectivités au SMDE 24 à compter du 01/07/2018 :

- La commune d'AUDRIX
- La commune de SAINT PIERRE DE FRUGIE

ainsi que les demandes de transfert de compétences optionnelles de quatre collectivités déjà adhérentes au SMDE 24 :

- La commune de SAINT AMAND DE COLY pour le transfert de la compétence « Eau » à partir du 01/01/2019
- La commune de LA CHAPELLE AUBAREIL pour le transfert de la compétence « Eau » à partir du 01/01/2019
- La commune de SALVIAC (Lot) pour le transfert de la compétence « Assainissement collectif » à partir du 01/01/2019
- La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL pour le transfert de la compétence « Assainissement collectif » à partir du 01/07/2018

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces adhésions et ces transferts de compétences.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces demandes.**

### **DEVIS PLAN D'EVACUATION SALLE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en conformité de la salle municipale il est nécessaire d'afficher un plan d'évacuation. Il propose le devis de la société PREVADIS qui s'élève à 75,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PREVADIS pour la somme de 75,00 € HT soit 90,00 € TTC.**

### **DEVIS CHANGEMENT ORDINATEUR MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis présenté lors de la réunion du 29 janvier 2018 a dû être modifié suite à la demande de l'ATD. Le nouveau devis de la société DUALTECH s'élève à la somme de 1065,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DUALTECH pour la somme de 1065,00 € HT soit 1278,00 € TTC.**

### **DEVIS STORE ECOLE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en sécurité de l'école il y a lieu d'installer un store sur la porte de la classe de CE2, ceci afin d'obstruer la vue depuis l'extérieur. Le devis de la société K-STORES s'élève à 159,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise K-STORES pour la somme de 159,00 € HT soit 190,80 € TTC.**

### **ACHAT TELEPHONE SECURITAIRE SALLE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en conformité de la salle municipale, il y a lieu d'installer un téléphone sécuritaire. L'achat d'un téléphone permettant uniquement l'appel des secours sera réalisé sous peu. Une ligne spécifique sera installée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **TAPON**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réponse des Bâtiments de France concernant le dossier d'arrêté de péril pour l'immeuble TAPON. Les Bâtiments de France ne sont pas favorables à une démolition de la maison, et autorisent la démolition de la grange à condition de garder le mur mitoyen de la route. Avant de prendre un arrêté de péril, Monsieur le Maire souhaite s'entourer d'un expert en bâtiments. Les conclusions de celui-ci orienteront les décisions à prendre.

- **ORDINATEURS ECOLE**

M. LACOSTE, lors de sa dernière intervention à l'école, a constaté la vétusté des ordinateurs mis à la disposition des enseignantes et a demandé que soit évoquée la possibilité de les changer. Après visite des installations et rencontre avec les enseignantes, la société DUALTECH a recommandé le renouvellement du matériel de la classe de la directrice uniquement (la configuration du second est à son sens suffisamment performante). Un devis pour un matériel adapté aux futures pratiques pédagogiques des enseignantes (atelier informatique) a été demandé.

- **SDE**

Mme POINTET indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération qui stipule que la municipalité souhaite une extension de l'éclairage public, notamment par l'installation de lampes à led ou de candélabres solaires. Suite à cet engagement de principe, le SDE pourra consulter les entreprises.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.**

- **ENTRETIEN CHAUDIERE**

Monsieur le Maire propose que la municipalité contracte un contrat d'entretien auprès de la société LEGRAND pour la chaudière de l'école. Ce contrat comprend un entretien annuel (obligatoire) et autant de main d'œuvre que nécessaire en cas de panne pour un montant annuel de 143 € TTC. Seules les pièces à changer restent à charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de contrat d'entretien de la société LEGRAND.**

- **VITRAUX DE L'EGLISE**

Monsieur CHIARADIA évoque la nécessaire réfection de certains vitraux de l'église. Il se propose de faire les démarches nécessaires à l'obtention de devis.

*Séance levée à 22h35*

Le Maire,